



Assainissement : faire entendre notre exigence de gestion publique

À compter du 1^{er} janvier 2020, les Communautés d'Agglomération seront en charge de l'assainissement. La Communauté Paris-Saclay s'y prépare. La question était à l'ordre du jour du Conseil communautaire du 9 octobre.

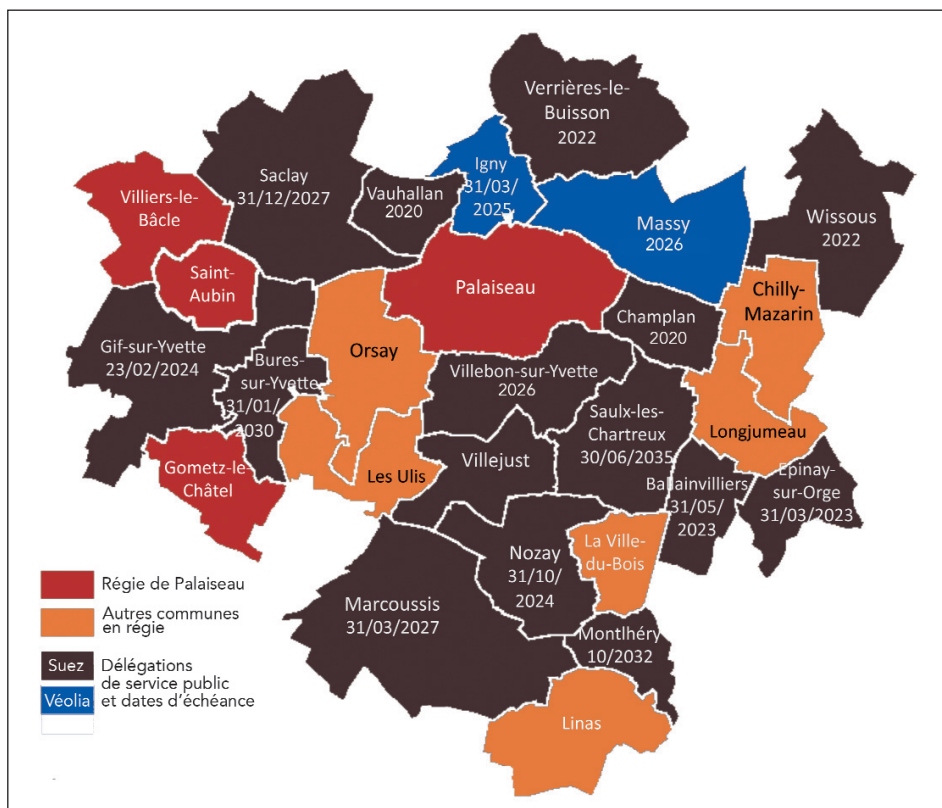
Ce jour-là, la CPS examinait une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Essonne et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales de ruissellement.

Aggl'Eau CPS est favorable à la réalisation d'un tel diagnostic. Il est nécessaire pour connaître l'état des réseaux et prévoir les indispensables travaux d'amélioration.

Concernant l'assainissement, la carte ci-contre montre que les modes de gestion sont différents selon les communes. 10 communes sont en régie dont 3 en convention avec la régie de Palaiseau. Les 17 autres sont en délégation de service public, 2 avec Véolia et 15 avec Suez.

La position d'Aggl'Eau CPS est claire et peut se résumer ainsi :

- à quelques semaines des élections municipales de mars 2020, aucune décision ne doit être prise qui rende impossible tout changement après les élections,
- la gestion en régie des 10 communes qui ont fait ce choix doit être maintenue,
- l'extension de la gestion en régie aux communes actuellement en délégation de service, au fur et à mesure de l'échéance des contrats, est



la meilleure solution pour garantir la maîtrise des coûts et le contrôle citoyen de ce service public.

Concernant les eaux pluviales de ruissellement, nous considérons qu'il est urgent que la CPS prenne la mesure des graves dysfonctionnements qui touchent les installations du plateau, afin de lutter efficacement contre les inondations dans les vallées de la Bièvre et de l'Yvette. Nous souhaitons que les associations de riverains et la nôtre soient associées à ce diagnostic.

Enfin, nous attirons l'attention des élus sur le respect des règles comptables. Assainissement et Eaux pluviales constituent deux services publics distincts financés de manières distinctes. Ne pas respecter

ces différences reviendrait à faire supporter la part "Eaux pluviales" du schéma directeur, sur les seuls usagers de l'eau qui payent la redevance assainissement sur leur facture d'eau.

Tel est le sens du courrier que nous avons adressé, le 7 octobre 2019, à M. Bournat, président de la CPS et à l'ensemble des élus communautaires. Lors de la séance du 9 octobre, un élu ami de notre association est intervenu dans le même sens. M. Bournat lui a répondu que ces questions n'étaient pas à l'ordre du jour et qu'il s'agissait seulement d'une demande de subvention. Un art très maîtrisé de botter en touche quand il ne veut pas répondre ! Chacun jugera.

Municipales 2020 : mettre en débat les modes de gestion de l'eau et de l'assainissement

La Communauté Paris-Saclay (CPS) exerce la compétence eau potable au profit des 300 000 habitants résidant sur les 27 communes du territoire. Cette compétence est exercée via une délégation de service attribuée, pour l'essentiel du territoire, à Suez ou Véolia. À partir de janvier 2020, la CPS va exercer aussi la compétence assainissement et ainsi se substituer aux communes (cf. à la Une).

Les expériences réalisées dans nombre de villes et intercommunalités ont démontré, à chaque fois, les avantages de l'exercice de ces compétences comme de véritables services publics sous forme de régie. Avantages en qualité de service, dans la prise en compte des publics les plus fragiles avec une tarification adaptée et un coût maîtrisé pour les usagers. C'est aussi une gestion patrimoniale des réseaux.

Aggl'Eau CPS à Palaiseau



Samedi 7 septembre, Aggl'Eau-CPS était présente au Village des Associations de Palaiseau. Une journée riche en rencontres et en discussions pour consolider la notoriété de notre association. Et une conviction qui se renforce : la grande majorité de nos concitoyens est favorable à une gestion publique de l'eau potable et de l'assainissement. Reste, maintenant, à faire grandir la mobilisation citoyenne pour que cette exigence devienne incontournable pour les élus.

Réunion publique le 12 juin à Villebon-sur-Yvette

Sympathique réunion publique le 12 juin dernier à la salle des Foulons de Villebon-sur-Yvette. La projection du film d'Arte, *La guerre secrète de l'eau en Europe*, déclenche un débat animé à l'issue duquel les avantages d'une régie publique de l'eau paraissent si évidents aux participants qu'ils s'interrogent : comment faire basculer la gestion de l'eau sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay du privé vers une régie publique ? Une seule méthode : convaincre un maximum de citoyens de porter cette exigence auprès de leurs élus. De nombreux participants ont signé notre pétition et plusieurs ont adhéré à Aggl'Eau-CPS. Une belle réunion !

C'est pour cette raison que les citoyens attendent de leurs élus qu'ils optent pour ce mode de gestion. Nous appelons donc les candidats qui se présentent aux élections municipales de 2020, élections qui choisiront aussi les membres du Conseil communautaire, à :

- préparer la transition vers une régie publique du service eau potable, donc ne plus signer avec des compagnies privées des contrats qui maintiennent et étendent dans le temps le lien de dépendance.
- partir des communes qui exercent la compétence assainissement via une régie publique pour étendre ce mode de gestion le plus largement et le plus rapidement possible sur le territoire.

Aggl'Eau-CPS les interpellera tous par courrier et rendra publiques les réponses qui lui parviendront.

Bonnes nouvelles pour l'eau publique

Ces dernières semaines, les bonnes nouvelles s'additionnent pour la gestion publique de l'Eau.

Près de chez-nous, en Essonne, la Communauté d'agglomération Grand-Paris-Sud, vient de signer une convention d'achat d'eau avec la régie des eaux de Paris. L'économie est impressionnante : de 0,68 € avec Suez, le prix du m³ va passer à 0,27 € : une baisse de 60 % et une économie de 2 millions d'€ pour les usagers.

Quant à Cœur d'Essonne Agglomération, en régie depuis 2017, elle étudie la possibilité de raccorder son réseau de distribution à l'aqueduc du Loing en réactivant la station de captage de Ris-Orangis, propriété de l'ex-Régie des Lacs de l'Essonne, mise à l'arrêt il y a trois ans au bénéfice de Suez.

Un peu plus loin, en Seine-Saint-Denis, c'est le Territoire Est-Ensemble (9 communes, 409 000 habitants) qui vient de décider de sortir du SEDIF et de passer en régie publique. Grosse différence de prix ; 0,58 €/m³ avec le SEDIF et Véolia (alors qu'ils bénéficient d'économie d'échelle de 4,5 millions de clients) et seulement 0,34 €/m³ avec la Régie d'Est Ensemble : 41 % de moins.

Enfin, à Embrun (05 - 6 200 habitants), la ville a décidé de reprendre la gestion de l'eau en régie publique. Résultat : une baisse du prix de l'eau de 30 %, un meilleur entretien du réseau et donc une diminution des fuites et du gaspillage qui en découle. Embrun peut même se permettre de distribuer des chèques de 10 à 20 € aux familles les plus modestes.

À ce rythme-là, il ne restera bientôt plus que la CPS et son président, pour continuer à défendre la délégation au privé. À moins que les citoyens ne se fassent entendre suffisamment fort ! Les élections de 2020 vont en offrir l'occasion.